



LOI « TRAVAIL »

MOBILISATION JUSQU'AU RETRAIT !

LE 28 AVRIL : GREVES et MANIFESTATIONS !



Nous avons besoin d'un code du travail protecteur avec des droits nouveaux pour une réelle sécurisation des parcours professionnels. Le droit au travail est un droit constitutionnel, le garantir nécessite non pas d'abaisser les garanties collectives, mais d'élargir le droit du travail aux enjeux d'aujourd'hui : l'hyper-précarisation du salariat, l'Ubérisation de l'économie, les salariés détachés, l'auto-entrepreneuriat, le portage salarial forcé, etc. ...

Dans le pétrole, la loi El Khomri implique la fin de notre Convention Collective Nationale du Pétrole, car tout accord signé localement, même inférieur, pourra y déroger. En fonction des rapports de forces, on pourra voir des entreprises du pétrole dérogeant à l'anticipation conventionnelle à la retraite des travailleurs postés, dérogeant à l'obligation et au niveau des primes d'ancienneté ou de quart, dérogeant au temps de travail et au nombre de jours de congés ou encore ne garantissant plus les ressources nécessaires aux activités sociales et culturelles... C'est tout notre système social qui risque d'être remis en cause.

Il faut donner des nouveaux droits aux salariés !

La CGT réaffirme que le code du travail est le socle commun collectif applicable à tous les salariés. Les négociations de branches (Conventions collectives) et d'entreprises doivent continuer d'améliorer les droits et non pas les remettre en cause.

La durée légale du travail doit être abaissée à 32h00 avec maintien de salaire et création d'emplois. Cette revendication va dans le sens de l'histoire et du progrès social.

Les droits des salariés (emploi, carrière, et reconnaissance des qualifications, formation professionnelle, protection sociale) ne doivent plus dépendre du contrat de travail mais être attachés à la personne, garantis collectivement, cumulables, transférables et opposables à tout employeur.

RÉFORME DU CODE DU TRAVAIL
ET PRÉCARITÉ DES SALARIÉS



POUR IMPOSER CE RETRAIT DE LA LOI, NOUS METTONS EN DÉBAT UNE RADICALISATION DU MOUVEMENT DE PROTESTATION DANS TOUS LES SECTEURS D'ACTIVITÉ

LE 28 AVRIL, POUR UNE DURÉE POUR L'INSTANT LIMITÉE À 24 HEURES, PAS UNE GOUTTE DE PRODUIT PÉTROLIER NE DOIT SORTIR DE NOS RAFFINERIES, DE NOS DÉPÔTS ! PAS UNE GOUTTE NE DOIT ÊTRE DISTRIBUÉE DANS NOS STATIONS SERVICES.

TOUS ENSEMBLES ! JUSQU'AU RETRAIT !